

COMITE DE PILOTAGE, ITIE-MALI



**RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2015**  
Mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence  
dans les Industries Extractives

Juin 2016

## Sommaire

Liste des acronymes .....	3
INTRODUCTION.....	4
1. Résumé des activités entreprises .....	4
1.1. Rencontres du Comité de pilotage .....	4
1.2. Communication pour la mise en œuvre de l'ITIE .....	5
1.3. Dissémination du rapport ITIE 2012.....	6
1.4. Mise à jour du plan de travail .....	6
1.5. Rencontre du Comité de supervision.....	6
1.6. Campagne d'information et de sensibilisation pour la mise en place de comités ITIE locaux 7	
1.7. Renforcement des capacités.....	7
1.7.1. Participation du Mali à l'atelier des coordinateurs nationaux de l'Afrique francophone de l'ITIE à Kinshasa, République Démocratique du Congo .....	7
1.7.2. Participation du Mali à l'atelier régional pour les chargés de communication des pays francophones de l'ITIE à Kinshasa, République Démocratique du Congo.....	8
1.7.3. Participation au séminaire de formation sur l'intégration de l'activité minière artisanale et à petite échelle dans la mise en œuvre de l'ITIE à Kinshasa, République Démocratique du Congo.....	8
2. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et activités définis dans le plan de travail	8
3. Performances par rapport aux Exigences de l'ITIE .....	13
4. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant suite à la réconciliation .....	19
5. Points forts et faiblesses par rapport au processus .....	21
5.1. Points forts .....	21
5.2. Faiblesses identifiées.....	21
6. Coûts totaux de mise en œuvre.....	21
7. Commentaires supplémentaires.....	22
8. Validation du rapport annuel d'avancement.....	22
9. Composition détaillée du Comité de pilotage.....	22

## Liste des acronymes

<b>ADIT :</b>	Acompte sur Divers Impôts et Taxes
<b>AUREP :</b>	Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière
<b>ASCOMA :</b>	Association des Consommateurs du Mali
<b>CAD :</b>	Coalition Africaine pour le Développement
<b>CAFO :</b>	Coordination des Associations et ONG Féminines
<b>DGD :</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGE :</b>	Direction des Grandes Entreprises
<b>DGI :</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DNGM :</b>	Direction Nationale de la Géologie et des Mines
<b>FDS :</b>	Fondation pour le Développement du Sahel
<b>GIZ :</b>	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Allemande)
<b>INPS :</b>	Institut Nationale de Prévoyance Sociale
<b>ISCP :</b>	Impôt Spécial sur Certains produits
<b>ITIE :</b>	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
<b>MDTF :</b>	Multi Donors Trust Fund
<b>SOMILO :</b>	Société des Mines de Loulo
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## INTRODUCTION

Le présent rapport fait un résumé des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République du Mali (ITIE-Mali) au cours de l'année 2015 conformément aux objectifs définis dans le plan de travail validé par son Comité de pilotage. Il fait une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre par rapport à chaque exigence de l'ITIE. Aussi, il fait un aperçu des réponses du Comité de pilotage aux recommandations issues de la réconciliation, et des progrès accomplis conformément à la disposition 7.4 de la Norme.

Ce travail a été possible grâce à la collaboration de toutes les parties prenantes du processus ITIE au Mali.

### 1. Résumé des activités entreprises

#### 1.1. Rencontres du Comité de pilotage

Sous la présidence du ministre des Mines, Président du Comité de pilotage, les membres du Comité de pilotage se sont réunis autour des questions suivantes :

- La validation des termes de références pour l'étude de cadrage et l'élaboration du rapport ITIE pour l'exercice 2013. Ces termes de référence ont permis de réaliser une étude de cadrage qui a servi de base pour l'élaboration du rapport ITIE 2013 ;
- Validation du projet de programme et de budget pour la campagne de dissémination du rapport ITIE 2012. Le Comité de pilotage a décidé d'élargir la campagne de dissémination aux localités de production minière. C'est ainsi qu'en plus des capitales régionales de Sikasso, Kayes et Koulikoro, les cercles de Bougouni, Kéniéba, Yanfolila, Kadiolo ; les communes de Sanso, Kalana, Fourou, Sadiola, Sitakily ; et les sites de Yatéla et Loulo furent désignés pour la dissémination ;
- Elaboration et validation du rapport annuel d'avancement 2014 de l'ITIE-Mali. Conformément aux dispositions 1.4 (b)(iv) et 7.4 (a) de la Norme, le Comité de pilotage a élaboré et validé le rapport annuel d'avancement de l'année 2014 avant de le publier. Ce rapport contenait un résumé des activités menées durant l'année 2014, une évaluation des progrès accomplis en matière de maintien de la conformité, un aperçu des réponses du Comité de pilotage aux recommandations du rapport ITIE, une évaluation des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs définis dans le plan de travail et un compte rendu des efforts entrepris pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE ;

- Validation du rapport de cadrage pour l'élaboration du rapport ITIE 2013. L'étude de cadrage a donné un périmètre composé de 18 entreprises extractives, et 8 entités gouvernementales déclarantes pour un taux de couverture de 99.66% ;
- Validation du rapport de réconciliation des flux de paiements effectués par les entreprises extractives et les revenus perçus par l'Etat pour l'exercice 2013 Le projet de rapport qui a fait ressortir des revenus d'environ 221 milliards de FCFA a fait l'objet de discussions par les membres du Comité de pilotage avant d'être validé.

## 1.2.Communication pour la mise en œuvre de l'ITIE

Les axes retenus dans le plan de travail 2015 sont principalement ceux de la communication institutionnelle, ceci conformément à l'atteinte des objectifs assignés, à savoir la promotion de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali et l'amélioration de la perception de l'ITIE comme un instrument de la bonne gouvernance au Mali.

Dans le cadre des objectifs de la validation, la commission communication-publication en accord avec le Comité de pilotage a jugé opportun d'actualiser et de mettre en œuvre le plan de communication qui existait déjà et qui portait sur des activités pertinentes dont la mise en œuvre pouvait produire des impacts immédiats. Certaines de ces activités ont permis à l'ITIE-Mali de disposer des outils de promotion et de visibilité qui faisaient défaut jusque-là (**dépliants ITIE, kakémono, affiches urbaines, affiches messages, teeshirts**). Quant à l'élaboration d'une stratégie de communication qui nécessitait une étude, donc des coûts, difficilement mobilisables, elle devrait être matérialisée dans le plan d'action à venir.

Ainsi, courant année 2015 et conformément au plan de travail ITIE, la communication sur la mise en œuvre de l'ITIE a intégré l'actualisation et la mise en œuvre du plan communication existant, portant sur les activités suivantes :

- *Production d'outils de promotion ITIE-Mali ;*
- *Réalisation de lobbying ITIE à l'endroit des décideurs et des leaders d'opinions ;*
- *Réalisation des campagnes de plaidoyer et de persuasion à l'adresse des décideurs nationaux, régions et communautaires ;*
- *Actualisation et animation du site web ITIE ;*
- *Visibilité médias des activités de mise en œuvre de l'ITIE.*

***Voir Documents suivants au niveau SP-ITIE :***

- ***Rapport activités de communication et de dissémination autour du rapport ITIE 2015***
- ***Documents Rapports Annexes I, II***

### 1.3. Dissémination du rapport ITIE 2012

En conformité avec l'exigence n° 7.1 de la norme, le rapport ITIE doit être activement promu, accessible au public et contribuer au débat public.

Suite à la publication du rapport ITIE 2012 sur le site internet de l'ITIE-Mali, le Comité de pilotage a organisé une vaste campagne de dissémination dudit rapport. Cette campagne s'est déroulée en deux étapes. La première étape a concerné la ville de Bamako ; et la deuxième, les capitales régionales, les cercles et communes de production minière.

L'étape de Bamako a consisté à la tenue d'un atelier qui a regroupé une centaine de participants comprenant les membres du Comité de pilotage, les médias, et les partenaires au développement. La deuxième étape a quant à elle touché les capitales régionales (Kayes, Koulikoro, Sikasso), les cercles de Bougouni, Yanfolila, Kéniéba, Kadiolo ; les communes de Sanso, Kalana, Sadiola, Fourou, Sitakily et les sites de Yatéla et Loulo.

Les participants à ces ateliers ont inclus les membres des services régionaux de l'Etat, les élus, les représentants de la société civile, des chambres régionales des mines et du commerce, les représentants des entreprises, et de la presse publique et privée des régions

Les comptes rendus de ces différents ateliers qui ont fait l'objet de couverture par la télévision et la radio nationale, les radios et journaux privées sont disponibles au Secrétariat permanent de l'ITIE-Mali et accessibles sur le site de l'ITIE-Mali [www.itie.mines.gouv.ml](http://www.itie.mines.gouv.ml). (*Voir documents d'activités de communication et de dissémination du rapport ITIE 2012 –Annexe II*)

### 1.4. Mise à jour du plan de travail

Conformément à l'Exigence 1.5 (f) de la Norme, le plan de travail doit faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelle. C'est ainsi que le plan de travail annuel fut extrait du plan triennal 2014-2016 et révisé pour l'année 2016 avant d'être validé par le Comité de pilotage. Les objectifs du plan de travail annuel ont été définis en tenant compte des insuffisances notées dans la mise en œuvre de l'ITIE, les recommandations formulées par l'administrateur indépendant, les priorités nationales de l'ITIE au Mali. La révision a touché les six axes du plan qui sont :

- Le cadre légal et réglementaire ;
- La gouvernance du groupe multipartite ;
- La transparence des contrats et titres miniers et pétroliers ;
- La pérennisation du processus ITIE ;
- La communication ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes.

*(Voir le site web de l'ITIE-Mali pour accès au plan de travail).*

### 1.5. Rencontre du Comité de supervision

Le Comité de Supervision présidé par le Premier ministre, et composé de huit ministres et des présidents de la Chambre des Mines et du Conseil National de la Société Civile, a pour mission

entre autres de définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE, et évaluer l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur le développement durable et la réduction de la pauvreté. Il se réunit une fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre de l'ITIE. La rencontre du Comité de supervision a formulé les recommandations suivantes :

- Poursuite de la mise en œuvre du processus de déconcentration et de décentralisation de l'ITIE pour élargir son champ d'intervention aux flux financiers au niveau local et aux collectivités ;
- Plus forte implication de toutes les parties prenantes pour l'efficacité de la collecte des informations ;
- Prise en compte de l'environnement dans les rapports ITIE : EIES, provisions pour restauration des sites et fermeture des mines, conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Actualisation et mise en œuvre, et financement du plan de communication de l'ITIE ;
- Prise en compte du financement du Rapport ITIE 2015 en 2016 ;
- Renforcement des capacités du Secrétariat Permanent de l'ITIE ;
- Suivi des recommandations des Comités de Suivi et de Supervision.

#### 1.6. Campagne d'information et de sensibilisation pour la mise en place de comités ITIE locaux

Suite à la validation du rapport d'étude sur la possibilité de mise en œuvre de l'ITIE au niveau local, le Comité de pilotage a convenu de mettre en place deux comités locaux comme projets pilotes dans les cercles de Kéniéba dans la région de Kayes, et le cercle de Yanfolila dans la région de Sikasso. Afin de mener à bien cet exercice, des campagnes d'information et de sensibilisation ont eu lieu dans ces deux localités pour échanger avec les différents acteurs qui seraient impliqués dans le processus. Les rapports de mission sont disponibles au Secrétariat permanent et sur le site web de l'ITIE-Mali

#### 1.7. Renforcement des capacités

Un des axes du plan de travail de l'exercice 2015 consistait au renforcement des capacités des parties prenantes. Les actions suivantes ont été réalisées dans ce cadre :

##### 1.7.1. Participation du Mali à l'atelier des coordinateurs nationaux de l'Afrique francophone de l'ITIE à Kinshasa, République Démocratique du Congo

Le Mali était représenté par le Secrétaire permanent de l'ITIE à cet atelier qui avait pour objectif de se concentrer sur le dernier rapport ITIE afin de renforcer l'apprentissage entre les pairs et organiser des sessions de travail sur les aspects techniques de la Norme ITIE, par exemple comment lier l'ITIE aux priorités nationales et générer des impacts.

Parallèlement à la rencontre des coordinateurs nationaux à Kinshasa, la 29<sup>e</sup> session du Conseil d'administration de l'ITIE à laquelle les coordinateurs nationaux ont pris part en tant qu'observateurs, a eu lieu à Brazzaville. Il s'agissait de discuter des enjeux à prendre en compte dans les trois à cinq prochaines années.

### 1.7.2. Participation du Mali à l'atelier régional pour les chargés de communication des pays francophones de l'ITIE à Kinshasa, République Démocratique du Congo

Cet atelier s'est voulu être un forum d'échanges d'expériences et de partage de pratiques de communication en matière de mise en œuvre de l'ITIE. Il y a été présenté et discuté des cas d'études sur :

- l'élaboration de stratégie de communication de mise en œuvre de l'ITIE ;
- l'élaboration et l'animation de sites web et réseaux sociaux ;
- les réseaux médias pour la mise en œuvre de l'ITIE ;
- L'intérêt des médias.

### 1.7.3. Participation au séminaire de formation sur l'intégration de l'activité minière artisanale et à petite échelle dans la mise en œuvre de l'ITIE à Kinshasa, République Démocratique du Congo

Ce séminaire organisé par le Secrétariat international de l'ITIE et la Pratique Globale d'Energie et Industries Extractives (GEEDR) de la Banque mondiale, a réuni des représentants de pays africains de l'ITIE ayant une activité minière artisanale significative pour partager des exemples spécifiques à chaque pays et discuter des possibilités d'intégrer les informations sur l'activité minière artisanale et à petite échelle dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE.

## 2. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et activités définis dans le plan de travail

Activités prévues	Réalisations (score)	observations
Prise en compte de l'ITIE dans le code minier	(B)	La révision du code minier est en cours. La commission chargée de la relecture du code a été saisie pour inclure des dispositions relatives à l'ITIE dans le nouveau code minier.

Adoption d'une mesure rendant obligatoire le respect des exigences en matière d'adhésion et de déclaration	(A)	Lors de la collecte des données pour l'élaboration du rapport ITIE 2013, des correspondances ont été adressées aux entités déclarantes par le ministre des Mines, Président du Comité de pilotage, pour qu'elles fournissent à l'Administrateur Indépendant toutes informations demandées, et certifient les formulaires de déclaration. lettre n°1029 /MM-SG du 21 septembre 2015
Adoption d'une loi de création ITIE au Mali	(C)	Des discussions ont eu lieu au sein du Comité de pilotage et avec les partenaires à propos de la pertinence d'une telle loi. A l'élaboration du présent rapport aucune décision n'a été prise concernant la création de cette loi.
Relecture des textes de fonctionnement des organes de l'ITIE	(B)	Les projets de textes pour la révision du décret fixant le cadre institutionnel et des termes de référence du Comité de pilotage de l'ITIE ont été validés et sont à l'attente de signature.
Elaboration d'un manuel de procédures administratives et comptables et financières	(A)	L'élaboration du manuel de procédures est achevée. Le manuel est disponible depuis décembre 2015
Tenue régulière des réunions du Comité de pilotage	(A)	Les réunions du Comité de pilotage se sont tenues de façon régulière. Les procès-verbaux sont disponibles au Secrétariat permanent et sur le site web

Publication des contrats et conventions conformément à la norme sur les sites du ministère des Mines et de l'ITIE-Mali		(B)	Une dizaine de conventions sont publiées présentement sur le site du ministère des Mines <a href="http://www.mines.gouv.ml">www.mines.gouv.ml</a> . Elles le seront sur le site de l'ITIE-Mali qui est en cours de reconstruction.
Publication des titres miniers et pétroliers conformément à la norme ITIE		(A)	Les titres sont accessibles à travers le référentiel du MCAS (Système d'Administration du Cadastre Minier)
Mise en œuvre des recommandations formulées par l'administrateur indépendant	Retard dans la soumission des déclarations et des détails de paiements	(B)	Les dispositions prises pour résoudre cette question ont été de donner plus de temps à l'exercice de réconciliation. Cependant certaines entités n'ont pas pu respecter le délai pour les déclarations
	Non soumission des déclarations certifiées par un auditeur externe	(B)	En plus de l'intervention du Premier ministre, des missions de sensibilisation ont eu lieu à l'endroit des Sociétés minières et l'Administration.
Publication du rapport ITIE 2013 avant le 31 décembre 2015		(A)	Le rapport a été publié dans le délai indiqué
Publication du rapport annuel d'activités 2014 avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2015		(A)	Le rapport a été publié dans le délai indiqué
Entamer les opérations de préparation à l'exercice de validation		(A)	Ces opérations ont commencé. Un exercice de pré-validation a été fait par le Comité de pilotage dans le but d'identifier les insuffisances à corriger avant la validation. Egalement à travers l'appui technique de

		GIZ, un tableau de bord a été élaboré dans le même but.
Encourager l'adoption de politiques favorisant la valorisation de substances autres que l'or	(A)	La diversification de l'exploitation minière est inscrite dans la politique de développement du secteur minier.
Encourager le développement de mines à petite échelle et d'activités créatrices de revenus autour des zones minières	(A)	Le développement de la petite mine est inscrit dans la politique de développement du secteur minier.
Encourager l'inventaire et l'étude diagnostique des conventions minières	(A)	Le département des Mines a commandité une étude dans ce sens. Cette étude est présentement en cours
Encourager la mise en place de structures de contrôle et de suivi des sociétés minières	(C)	Non-réalisé.
Recommander l'audit des sociétés minières	(B)	Le département des Mines a commandité une étude dans ce sens. Cette étude est présentement en cours
Encourager l'encadrement et l'organisation de l'activité de l'orpaillage	(A)	La mise en œuvre des recommandations du forum national sur l'orpaillage tenu en septembre est en cours notamment la délimitation de couloirs et le recensement des sites d'orpaillage
Obtenir la déclaration du Gouvernement et réconcilier la patente dans le rapport ITIE 2013	(A)	Les entités de l'Etat ont déclaré les montants des patentes au titre de l'exercice 2013, ce qui a permis de les réconcilier avec les déclarations des entreprises minières.

Mener une étude sur l'affectation et l'utilisation de la patente	(A)	Cette étude fut menée avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Le rapport de l'étude est disponible au Secrétariat permanent de l'ITIE.
Plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires pour soutenir le financement de l'ITIE	(A)	Le gouvernement a doté l'ITIE d'un budget pour le fonctionnement du Secrétariat permanent et la production du rapport. La Banque mondiale a octroyé un don MDTF pour le financement des activités. La GIZ continue avec son soutien financier également
Plaidoyer auprès des Gouvernants pour doter l'ITIE-Mali d'un bâtiment pour les bureaux	(B)	Le Secrétariat permanent est doté de bureaux mais pas à hauteur de souhait.
Acquérir trois véhicules pour le Secrétariat permanent	(B)	Un nouveau véhicule de terrain a été acquis avec l'appui financier de la Coopération Allemande
Créer des relais locaux ITIE	(B)	Le processus de mise en œuvre au niveau local a débuté avec la réalisation d'une étude commanditée par la Banque mondiale. L'étude, qui a conclu que l'idée d'avoir une ITIE locale est largement accueillie par presque tous les groupes consultés a recommandé qu'il y ait une mise en place pilote dans les régions de Kayes et de Sikasso les deux régions de production minière. Le Comité de pilotage a retenu le cercle de

		Kéniéba dans la région de Kayes et le cercle de Yanfolila dans la région de Sikasso pour la mise en place pilote et a effectué une mission d'information et de sensibilisation dans ces deux zones sur la question. La prochaine étape consistera à spécifier la forme des structures à adopter.
Actualisation et mise en œuvre du plan de communication.	(B)	Le plan de communication a été actualisé, mais n'a pu être totalement mis en œuvre dû au manque de ressources financières.
Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication.	(C)	Non-réalisé.
Organiser des ateliers de formation sur la fiscalité minière et pétrolière	(C)	Ces formations n'ont pu avoir lieu par faute de financement
Organiser des ateliers de formation sur la Norme ITIE	(C)	Ces formations n'ont pu avoir lieu par faute de financement
Organiser des voyages d'étude pour s'imprégner de l'expérience d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE	(A)	Des voyages des membres du Comité de pilotage ont eu lieu au Togo, au Cameroun, au Burkina-Faso et en Côte d'Ivoire. Les rapports de visite sont disponibles au Secrétariat permanent de l'ITIE

A = réalisé, B = en cours de réalisation, C = Non réalisé,

### 3. Performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

Suivi rapproché par le Comité de pilotage	<p>Les activités de mise en œuvre de l'ITIE ont été menées avec la pleine participation de toutes les parties prenantes. La société civile et les entreprises minières sont représentées au sein du Comité de pilotage de façon adéquate. Sous la présidence du ministre des Mines, président du Comité de pilotage, le groupe s'est réuni régulièrement pour le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Parmi ces rencontres on peut retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La validation des termes de références pour l'étude de cadrage et l'élaboration du rapport ITIE 2013</li> <li>- Validation du projet de programme et de budget pour la campagne de dissémination du rapport ITIE 2012</li> <li>- Validation du plan de travail 2015 et du rapport annuel d'activités 2014 de l'ITIE-Mali.</li> <li>- Validation du plan de communication 2015</li> <li>- Validation du rapport de cadrage pour l'élaboration du rapport ITIE 2013</li> <li>- Validation du rapport ITIE 2013</li> <li>- Validation du rapport d'études sur la possibilité de mise en œuvre de l'ITIE au niveau local</li> </ul>
Publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE	Le rapport ITIE 2013 a été publié dans le délai

Informations contextuelles	<p>Conformément aux dispositions de la Norme les informations contextuelles au sujet des industries extractives ont été divulguées dans le rapport ITIE 2013. Elles ont concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre légal et le régime fiscal applicables aux industries extractives</li> <li>- La vue d'ensemble des industries extractives</li> <li>- La contribution des industries extractives à l'économie</li> <li>- Les données sur la production</li> <li>- La participation de l'Etat dans les industries extractives</li> <li>- Le registre et l'octroi des licences</li> <li>- La propriété réelle</li> <li>- Les contacts</li> </ul>
Rapports ITIE exhaustifs	<p>L'étude de cadrage a permis de délimiter un périmètre avec 18 entreprises extractives, 8 entités de l'Etat, une trentaine de flux de paiement, et un seuil de matérialité de 50 millions de FCFA. Ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture de 99.66%.</p>
Processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales	<p>Suite aux dispositions prises par le Comité de pilotage, les taux de certification des déclarations des entreprises extractives et des entités de l'Etat ont largement augmenté. Plus de 80% des montants déclarés par les entreprises extractives fut signé par un responsable de l'entreprise, et certifié par un auditeur externe. Pour les entités de l'Etat, plus de 75% des montants déclarés a été signé par une personne habilitée de l'entité et certifié par la Section des Comptes de la Cour Suprême.</p>
Rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles et contribuant au débat public	<p>Le rapport ITIE 2013 fut publié sur le site web de l'ITIE-Mali. Une synthèse du rapport est produite, et fera l'objet de dissémination à travers le pays. Quant aux rapports ITIE 2012, il a fait l'objet de disséminations à Bamako, les capitales régionales de Kayes, Sikasso, Koulikoro, et une dizaine de cercles et communes minières.</p>

Enseignements tirés et mesures prises pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE

1. Malgré la contribution des recettes fiscales minières à hauteur de 17% au budget de l'Etat moins d'1% est reversée aux communautés locales riveraines, et ce à travers la patente qui n'est pas un impôt spécifique à l'exploitation minière.

Pour améliorer la mise en œuvre par rapport à cet enseignement, il s'agira de recommander la rétrocession d'un pourcentage de certaines redevances.

2. De la même manière, les dépenses sociales effectuées à titre volontaire au bénéfice des communautés locales comparées aux recettes fiscales minières représentent moins d'1% de ces dernières.

Cela signifie que ces communautés ne perçoivent toujours pas de façon suffisante les retombées économiques et sociales de l'exploitation minière.

Pour une amélioration de la mise en œuvre concernant cet enseignement, il faudrait appliquer les dispositions du dernier code relatives au développement communautaire. Recommander aux sociétés minières qui ne sont pas concernées par ces dispositions, de renforcer leur responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

3. En termes de statistiques de contribution à l'économie nationale, les données divulguées dans le rapport ITIE 2013 confirment la mono exploitation de l'or avec 8% du PIB, 69% des recettes d'exportation. Aussi sur les 17% de contribution au budget d'Etat, la grande majorité provient des sociétés aurifères. En définitive le secteur minier malien est fortement dépendant de l'exploitation.

Adopter des initiatives de diversification et de développement des ressources minérales

4. Le rapport ITIE 2013 fait ressortir un écart de 12,498 milliards FCFA, représentant 6% des revenus déclarés par l'Etat après réconciliation. L'écart est dû essentiellement à l'écart relevé sur la société SOMILO qui est égale à 10,836 milliards FCFA (soit 87% de l'écart définitif). Cet écart correspond à des recettes déclarées par la DGE relatives aux redressements fiscaux mais qui n'ont pas été déclarés par la société. Ces redressements ont été compensés par l'Etat sur le crédit de TVA de la SOMILO sans l'accord de cette dernière ou l'obtention d'un jugement auprès du tribunal.

Le reste de l'écart soit 13% du total s'explique par :

- Formulaire de Déclaration non soumis par la Société : Cet écart correspond aux flux déclarés par les régies financières et non déclarés par la société SOCARCO.
- Taxes reportés au titre de sociétés n'ayant pas une activité extractive: Ce montant correspond aux flux déclarés par la société DIAMOND CEMENT Mali. Cette société a déclaré ses flux en tant que société exerçant dans le Bâtiment et travaux publics, qui sont considérés comme des activités non extractives.
- Différence temporelle entre la déclaration de la société et le traitement de l'information chez la régie : Cet écart correspond aux flux déclarés par les sociétés SOMILO et MORILA pour l'exercice 2013 alors qu'ils sont déclarés par la DGI au titre de l'exercice 2014.
- Détail non soumis par l'Entreprise Extractive: Il s'agit d'écarts relevés entre les paiements des sociétés et ceux reportés par l'INPS et la DGD. Cet écart s'explique par l'absence des détails de paiements envoyés par les sociétés.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Détail non soumis par l'Etat</u>: Il s'agit des écarts relevés entre les paiements des sociétés et ceux reportés par les régies financières. Cet écart s'explique par l'absence des détails de paiements envoyés par les régies financières.</li> <li>- <u>Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive</u>: Il s'agit de flux reportés par l'Etat et non reportés par les sociétés extractives. Les demandes de confirmation de ces montants envoyées aux sociétés extractives sont restées sans suite.</li> <li>- <u>Taxes non reportées par l'Etat</u>: Il s'agit de flux reportés par les sociétés et non reportés par l'Etat</li> <li>- <u>Pièces justificatives non soumises par la société</u>: A cause de l'absence de quittances justifiant le paiement de ces montants, les sociétés n'ont pas été en mesure de confirmer le paiement de ces droits.</li> <li>- <u>Pièces justificatives non soumises par l'Etat</u>: A cause de l'absence de quittances justifiant le paiement de ces montants, les régies n'ont pas été en mesure de confirmer le paiement de ces droits.</li> </ul>
<p>Impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles</p>	<p>La mise en œuvre de l'ITIE au Mali renforce les priorités publiques en matière de bonne gouvernance de l'industrie extractive. La dissémination du contenu du rapport ITIE a atteint tous les niveaux de collectivités territoriales qui sont la région, le cercle et la commune. Ainsi, a-t-elle renforcé l'information sur les industries extractives et la mobilisation des différentes parties prenantes, contribuant ainsi au débat public autour de la manière dont les ressources naturelles sont gérées, et renforçant la confiance entre les différents acteurs.</p> <p>L'examen des différents rapports ITIE montre une amélioration de la qualité de ces rapports. On</p>

	<p>constate une diminution des écarts de réconciliation d'année en année. Ce qui dénote un impact réel de mise en œuvre de l'ITIE sur la gestion transparente de l'industrie extractive au Mali.</p> <p>Le Comité de pilotage a entrepris des actions qui vont au-delà des exigences de la Norme afin d'informer d'avantage les citoyens sur l'industrie extractive. Parmi ces actions innovatrices, il y a la volonté de déconcentrer le processus ITIE, une volonté des plus hautes autorités du pays.</p> <p>Le Mali a publié dans le rapport ITIE des informations sur les propriétaires réels des entreprises minières et sur les sous-traitants du secteur minier. Le Mali est parmi le nombre limité de pays qui donnent un accès direct aux informations sur les conventions minières à travers le site du ministère des mines.</p> <p>La mise en œuvre de l'ITIE a révélé également des insuffisances au niveau de la collecte des données notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La faiblesse du processus d'archivage à la Direction Générale des Impôts (DGI) et à l'Institut National de Prévoyance Sociale.</li> <li>- Le retard dans le traitement de l'information et la comptabilisation des paiements dans les services de la DGI</li> </ul>
--	--

#### 4. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant suite à la réconciliation

Recommandations	Réponses du Comité de pilotage
Non soumission de déclarations certifiées par un auditeur externe	Le président du Comité de pilotage a approché le Premier ministre, président du Comité de supervision par rapport à ce problème. Une demande a été adressée à cet effet à la Section des Comptes de la Cour Suprême par le Premier

	<p>ministre (lettre n°625 PM-CAB du 12 octobre 2015. Par lettre n°1029 /MM-SG du 21 septembre 2015, le ministre des Mines a également demandé la certification des données des sociétés minières. Suite à ces demandes, le nombre d'entités ayant soumis un formulaire de déclarations certifié a augmenté.</p> <p>Le Comité de pilotage va suivre la même démarche pour l'élaboration du prochain rapport ITIE afin de satisfaire à cette exigence.</p>
Insuffisance au niveau de la mise à jour de la base des données des entreprises opérant dans le secteur minier	Avec la mise en place du système d'administration du cadastre minier qui entre dans sa phase finale, cette base de données sera générée et automatiquement mise à jour.
Retard dans la soumission des déclarations et des détails des paiements	Le Comité de pilotage a décidé d'entamer les travaux de réconciliation des flux de paiements et de revenus de manière à donner aux entités déclarantes le temps nécessaire pour soumettre leurs formulaires de déclaration dans le délai imparti.
Non résolution du problème par compensation et par ADIT	L'ADIT a été supprimé à compter de 2013 et par conséquent ne fera plus l'objet des futures travaux de réconciliation.
Insuffisance au niveau du suivi des données par l'administration	Cette insuffisance a été corrigée et régularisée concernant l'ISCP, Impôt Spécial sur Certains Produits. Le problème demeure pour la patente. Insuffisance non régularisée concernant la taxe de la patente.
Non-respect du modèle de déclaration fourni par le comité de pilotage	Le Comité de pilotage a demandé à l'administrateur indépendant de tenir un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration à l'endroit des personnes responsables au sein des structures déclarantes. Après l'étude de cadrage et préalablement aux travaux de rapprochement des flux de paiements et de revenus, cet atelier de formation s'est tenu.

## 5. Points forts et faiblesses par rapport au processus

### 5.1. Points forts

- La régularité et la ponctualité dans la publication et la dissémination du rapport ITIE ;
- L'amélioration de la qualité du rapport ITIE ;
- Le suivi rapproché par le Comité de pilotage ;
- La volonté des parties prenantes ;
- Révision du code minier en cours qui devrait prendre en compte l'ITIE ;
- Amélioration du cadastre minier et mise en place d'un référentiel d'information sur les titres ;
- La publication des conventions minières sur l'Internet ;
- Les réformes en cours dans le secteur minier ;
- La nomination de l'administrateur indépendant et accord sur ses termes de référence ;
- Le soutien financier et technique des partenaires.

### 5.2. Faiblesses identifiées

Faiblesses	Actions entreprises
Insuffisances notées dans les textes de création et de fonctionnement de l'ITIE-Mali.	La révision de ces textes a été retenue comme une des actions du plan 2016 et est en cours.
Faible coordination entre les intervenants dans la collecte des recettes minières.	-
Insuffisance dans les déclarations. Les déclarations de certaines entités ne sont pas certifiées.	L'urgence de cette question continue d'être signalée. Les présidents des Comités de supervision et de pilotage se sont impliqués afin d'assurer la crédibilité de toutes déclarations pour les exercices futures
Insuffisance des ressources financières et techniques du Secrétariat permanent	Sollicitation des partenaires pour leur appui technique et financier

## 6. Coûts totaux de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ITIE au Mali en 2015 a été facilitée grâce au concours de l'Etat d'une part et des partenaires d'autre part. (Voir tableau ci-dessous)

N°	Désignation	Montant (F CFA)
1	Budget National	95 000 000
2	GIZ	70 000 000
3	Banque mondiale	105 000 000
4	UEMOA	5 000 000
Total		<b>275 000 000</b>

## 7. Commentaires supplémentaires

## 8. Validation du rapport annuel d'avancement

Ce rapport a fait l'objet de discussions et fut validé par les membres du Comité de pilotage.

## 9. Composition détaillée du Comité de pilotage

### Société civile :

Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA) ;  
Fondation pour le Développement du Sahel (FDS) ;  
Réseau des Journalistes Maliens pour la Lutte contre la Corruption et la Pauvreté (RJMLCP) ;  
Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO) ;  
Coalition Africaine pour le Développement (CAD).

### Administration :

Ministère des Mines ;  
Ministère de l'Economie et des Finances ;  
Ministère du Commerce et de l'Industrie ;  
Ministère de l'Administration Territoriale ;  
Ministère de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication ;  
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population ;  
Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme ;  
Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ;  
Assemblée Nationale ;  
Haut Conseil des Collectivités Territoriales ;

Chambre des Mines ;  
Direction Nationale de la Géologie et des mines (DNGM) ;  
Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière au Mali (AUREP).

**Sociétés Minières :**

Anglogold-Ashanti ;  
Randgold Mali Sarl ;  
Iamgold;  
Avnel;  
Resolute;  
Endeavour;  
Sahara Mining;  
Wassoul'Or;  
Toguna-SA;  
B2 Gold.

**Le Président du Comité de pilotage**

  
**Cheickna Seydi Ahamadi DIAWARA**

